



# Association Espérance Chartres-de-Bretagne Hatha-Yoga

## REGLEMENT INTERNE

### **Art. 1**

L'inscription est prise et réglée pour la saison complète.

La présentation d'un certificat médical justifiant de son aptitude physique à la pratique du yoga est désormais obligatoire pour chaque adhérent.

### **Art. 2**

Chaque adhérent s'engage, avant l'ouverture de la saison, à s'acquitter de son droit d'inscription. Cela dans un souci d'équité et d'organisation.

### **Art. 3**

A compter de la reprise des cours en septembre, aucun remboursement ne pourra être effectué ultérieurement pour quelque motif que ce soit.

### **Art. 4**

L'inscription pour 1 cours fixé est enregistrée pour la saison complète et ne peut être modifiée.

### **Art. 5**

L'inscription pour 2 cours est possible moyennant cotisation.

### **Art. 6**

Le bureau de l'association est seul compétent pour régler les désaccords.

### **Art. 7**

Le présent règlement fait partie des documents d'information et d'inscription.

### **Art. 8**

Le bulletin d'inscription doit être signé par l'adhérent au moment du règlement.

### **Art. 9**

Pour assurer une bonne gestion des cours il est demandé à chaque adhérent de respecter son créneau horaire.

### **Art. 10**

Les téléphones portables devront être éteints avant d'entrer dans la salle de cours.

#### **ESPERANCE CHARTRES DE BRETAGNE HATHA-YOGA**

Ensemble Sportif Rémy Berranger  
12, Rue de la Croix aux Potiers  
35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE.